

RÔLES ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ASSOCIATION « LES ABELLONS »

1



LE OU LA PRÉSIDENT(E)

- Signe les contrats au nom de l'association
- Participe au recrutement du personnel
- Met en œuvre les actions et décisions du Conseil d'Administration ou des Assemblées Générales
- Anime les réunions du CA, du Bureau et des AG
- Participe à la vie de l'association : propose des actions et participe aux actions de collecte de fonds
- Assure le suivi individuel des salariés en collaboration avec la directrice
- Participe aux actions menées par l'association

2

LE OU LA VICE-PRÉSIDENT(E)



- Peut accompagner le Président dans ses fonctions
- Peut le suppléer dans tous les actes de représentation de l'association
- Participe aux actions menées par l'association

3

LES ADJOINTS



- Leur rôle est d'assurer les missions du Bureau en l'absence des membres permanent
- Participent aux actions menées par l'Association

4



LE OU LA TRÉSORIER(E)

- Assure la tenue des comptes : dépenses et revenus
- Gère les fonds de l'association en collaboration avec la Directrice et le Président
- Effectue les virements mensuels des salaires aux salariés
- Participe à la vie de l'association : propose des activités, participe aux actions de collecte de fonds
- Participe aux actions menées par l'association

5

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



- Assure le suivi des décisions prises en AG
- Planifie et organise les réunions (AG et CA)
- Convoque les membres pour les AG
- Effectue les tâches administratives
- Rédige les procès-verbaux des réunions
- Participe aux actions menées par l'association

